

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 22 avril 2010

L'an deux mille dix

et le 22 avril 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME EYRAUD Marlène - M.PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice

**ADJOINTS**

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLES DUQUESNAY Charlène - AMBROSIO Angélique - MME CUCCIA Andrée - MM. BONO Guy - LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : MM. BERNOT Georges - BELLAHCENE Abdelhak - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MELLE BEUCHAT Danielle - MME MICHEL Françoise

**ABSENTS** : M. BERTON Christian

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N°41/10 - AVENANT AU MARCHÉ N° 07AO-24 RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. PETITJEAN rappelle à l'assemblée qu'une partie des espaces verts de la ville est entretenue par l'entreprise MANIEBAT SA dans le cadre d'un marché sur appel d'offres signé le 29 mai 2007 pour un montant minimum de 120 000 € HT et un maximum de 300 000 € HT par période.

Suite délibération n° 41/10

Ce marché de douze mois expressément renouvelable dans la limite de trente six mois expire le 1<sup>er</sup> juin 2010. Cette période, en saison estivale, n'est pas propice au changement éventuel de prestataire.

En accord avec le titulaire, il est proposé d'augmenter la durée de cette troisième et dernière période de quatre mois entraînant une fin d'exécution le 30 septembre 2010.

Cette prolongation du délai d'exécution nécessite de porter le montant maximum de 300 000 € HT à 320 000 € HT pour cette troisième période soit une augmentation de 6,66 % sur la dernière période et 2,22 % sur l'ensemble des trois années.

Ce projet d'avenant a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres qui, dans sa séance du 15 avril 2010, a donné un avis favorable.

Dans ces conditions, M. PETITJEAN. demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise MANIEBAT SA, lieudit " Gara de Paille", chemin des Canaux 30230 BOUILLARGUES un avenant reprenant les dispositions susvisées.

Où le rapporteur en son exposé, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative Tout Simplement », et 5 abstentions du groupe de l'opposition « Construisons l'avenir » en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 22 avril 2010.

LE MAIRE